

# DOSSIER DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UNE PERSONNE MAJEURE

**Pour tous les documents demandés, fournir les originaux et les photocopies.  
La présence de la personne concernée est obligatoire.**

## Justificatifs d'état civil :

- l'ancienne carte d'identité
- le passeport

**ATTENTION** : dans certains cas, un acte de naissance (**de moins de 3 mois**) peut s'avérer nécessaire, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité.

- vous devez connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.
- la copie de l'acte de décès de l'époux pour les femmes veuves
- l'acte de naissance ou de mariage pour les femmes mariées et dont les pièces d'identité ne sont pas mises à jour (**de moins de 3 mois**)
- le jugement de divorce/ jugement de curatelle/ jugement de tutelle (selon votre situation, contacter le service.)

**Perte ou vol** : si vous êtes dans l'impossibilité de fournir l'ancienne carte d'identité, il vous faudra fournir un timbre de 25 € et, en cas de vol, la déclaration de vol.

**Attention : les mairies ne vendent pas de timbres, voir dans les trésoreries publiques**

## Justificatifs de domicile (de moins d'un an)

- Facture récente **nominative**  
exemples : facture EDF/GDF, ou facture de téléphone fixe ou portable, ou avis d'imposition ou de non-imposition...

**Si vous êtes hébergé, fournir, en plus de la facture de l'hébergeant :**

- le titre d'identité de l'hébergeant (carte d'identité, passeport)
- une attestation sur l'honneur écrite par l'hébergeant certifiant que vous résidez chez lui : « **depuis plus de 3 mois** ».

## 1 photo d'identité (de moins de 6 mois). Merci de ne pas découper votre photo

- Venir avec **une photo aux normes** ([voir critères imposés par le Ministère en charge de l'intérieur](#)).

## Justificatif de nationalité française

Le cas échéant, merci de fournir votre certificat de nationalité française.

## Dépôt uniquement sur rendez-vous.

**Lors de la prise du rendez-vous, merci de préciser le nombre de dossiers que vous comptez déposer.**

Pour un gain de temps, vous pouvez compléter une pré-demande à l'adresse suivante : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

**ATTENTION** : en période de vacances scolaires, les créneaux horaires de RDV sont susceptibles d'être modifiés.

## Restitution de la CNI

La restitution de la carte nationale d'identité ne peut se faire qu'en présence du titulaire et en échange de l'ancienne CNI.

**INFORMATION IMPORTANTE** : toute CNI non retirée **dans un délai de 3 mois** à partir de la date d'envoi du SMS **sera détruite**.

### CONTACT

Hôtel de Ville

Téléphone : 04 72 39 73 13

Télécopie état civil : 04 72 39 73 73

Mail : [contact@ville-oullins.fr](mailto:contact@ville-oullins.fr)

Horaires d'ouverture du Service état civil

Le lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ.**